



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 20 octobre 2020 à 19 h 00 à huis clos au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea suite à l'ajournement de la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2020.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1 (zoom)
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-10-186

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 20 octobre 2020 suite à l'ajournement de la séance du 6 octobre 2020 de ce conseil soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE

Avis de convocation

Conformément aux articles 155 et 156 du Code municipal du Québec, la signification de l'avis d'ajournement a été constatée.

En effet, tous les membres du conseil qui n'étaient pas présents à la séance du 6 octobre dernier ont reçu l'avis spécial écrit de l'ajournement. Cet avis a été remis par la directrice générale adjointe le 7 octobre en mains propres.



ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 6 octobre 2020
- 0.4 Dérogation mineure 2020-004

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois de septembre 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois de septembre 2020 (581 à 585)
- 1.3 Adoption du règlement 2020-080 relatif au traitement des élus
- 1.4 Modification échelle salariale
- 1.5 Demande de suppression des intérêts et pénalités
- 1.6 Avis dépôt du rôle d'évaluation 2021 (3^e année)
- 1.7 Vente du terrain 3416 29 4558
- 1.8 Ressource humaine – Poste de contremaître
- 1.9 MRCVG – Demande d'appui Maison de la Culture
- 1.10 Lettre de démission – Conseiller #2
- 1.11 Bureau municipal – COVID-19 (ouvert ou fermé)
- 1.12 Séances du conseil municipal à huis clos
- 1.13 Halloween (plénière seulement)

200 Sécurité publique

300 Transport

- 3.1 Pont H.-Fortin – Réparations terminées
- 3.2 Soumission Glissières de sécurité

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Lettre de remerciements de l'ABVLBS – Projet de toile de jute – Pose terminée
- 4.2 Ajout d'un trappeur à la liste des trappeurs autorisés
- 4.3 Arrivée du compostage dans la Vallée-de-la-Gatineau
- 4.4 ABVLBS demande de contribution supplémentaire pour projet de toile de jute

500 Santé et Bien-être

- 5.1 MAMH – Aide financière COVID-19

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Estimé panneaux de bienvenue Ébénisterie d'Auteuil
- 6.2 100^{ième} et projets fleuris en guise de legs aux citoyens
- 6.3 Association du parc régional du mont Morissette – Plan d'aménagement et d'entretien du parc
- 6.4 PERO – Compte rendu de l'entretien des sentiers et ventilations des coûts 2021-2022



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Bancs rustiques pour sentier #3
- 7.2 Loisir Sport Outaouais – Maintien des budgets
- 7.3 Financement Plaisirs Plein Air – Confirmation d’une subvention de 5 000\$
- 7.4 Association des Amis du presbytère – Demande de contribution
- 7.5 Association des amis du Presbytère – Procédures visites

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois de septembre 2020
- 8.2 MRC – Conseil de juin en bref
- 8.3 MRC – Conseil d’août en bref

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2020-10-187

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE l’ordre du jour de cette séance ordinaire du 20 octobre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel

ADOPTÉE

2020-10-188

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} septembre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-10-189

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL TENUE LE 6 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du conseil tenue le 6 octobre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE



2020-10-190

DÉROGATION MINEURE 2020-004

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 8, chemin Albert-Ritchot, matricule # 3314-01-8629-0-000-0000, Lot 4 989 428 du cadastre du Québec, situé dans la zone V-138 ;
- CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la construction projetée d'un garage à 7.70 mètres de l'emprise du chemin Albert-Ritchot au lieu du 12 mètres prévus à l'article 8.2.1 du règlement de zonage 93-03-15(B) ;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le plan d'implantation, dossier 20M-357, minutes 6992, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 14 septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur a retiré une remise de la rive et souhaite reconstruire conformément aux règlements en vigueur ;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté respecte la marge riveraine, les marges latérales, la distance du bâtiment principal et distance du réseau de distribution électrique et tous autres marges et dispositions prévues au règlement de zonage 93-03-15 (B), dont la superficie d'occupation ;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain de 889.9 m², offrant peu de possibilité pour l'implantation d'un garage ou remise tout en respectant toute les marges ;
- CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au demandeur ;
- CONSIDÉRANT QUE suite aux délibérations du 22 septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter de régulariser la construction du garage à 7.70 mètres de la marge avant au lieu de 12 mètres, tel que prévu à l'article 8.2.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B), soit une dérogation de 4,30 mètres.
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Paul Dénommé, et adopté à l'unanimité :
- QUE ce Conseil accepte de régulariser la construction du garage à 7.70 mètres de la marge avant au lieu de 12 mètres, tel que prévu à l'article 8.2.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B), soit une dérogation de 4,30 mètres, tel que présenté sur le plan d'implantation, dossier 20M-357, minutes 6992, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE

2020-10-191

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

- QUE les salaires nets versés pour les périodes 36 à 39 de septembre 2020 et qui totalisent un montant de 23 183,87\$ soient acceptés;
- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 12 686,87\$ pour les salaires versés en septembre 2020 soient acceptées;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 452,62\$ pour le mois de septembre 2020 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 462,07\$ pour le mois de septembre 2020 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-10-192

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les déboursés de septembre 2020 qui totalisent un montant de 73 557,43\$ sur le journal des déboursés no 581 à 585 soient acceptés.

ADOPTÉE

2020-10-193

RÈGLEMENT 2020-080 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2020-078 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA, ABROGEANT ET REMPLAÇANT TOUT AUTRE RÈGLEMENT À CET EFFET.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Blue Sea est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement 2014-035, le Conseil de la municipalité de Blue Sea décidait de geler les salaires des élus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le salaire des élus est gelé depuis le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement #2020-078 relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea abrogeant tout autre règlement à cet effet, lors de la séance ordinaire du 4 février 2020;

CONSIDÉRANT QU' une erreur importante s'est glissée dans la rédaction du règlement qui a comme effet de doubler le paiement des allocations de dépense;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de d'abroger et remplacer le règlement 2020-078

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller, Marc Lacroix, à la séance régulière du conseil du 1^{er} septembre 2020;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu que
soit adopté le règlement suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement relatif au traitement des élus adopté préalablement par le Conseil de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base et une allocation de dépenses mensuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2020 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération mensuelle pour l'année 2020 est fixée à 1 231,56\$ pour le maire et celle de chaque conseiller est fixée à 410,52\$, ces montants comprennent une indexation de 2,5% par rapport aux salaires de l'année 2019 ou une augmentation équivalente à l'indice du prix à la consommation pour la période de 12 mois de l'année précédente. La valeur la plus élevée des deux sera celle utilisée pour l'indexation des salaires.

ARTICLE 5

En plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération mensuelle.

ARTICLE 6

La rémunération sera automatiquement majorée au 1^{er} janvier de chaque année de 2.5% ou de l'Indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois de l'année précédente soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le plus élevé des deux s'appliquant.

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général



2020-10-194

MODIFICATION ÉCHELLE SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre d'emploi pour un poste de contremaître pour les services de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le candidat choisi, sous la supervision du directeur général, sera responsable de la gestion de l'ensemble des activités de son service, du suivi des normes de sécurité en vigueur de même qu'en matière de développement durable et du respect de l'environnement ainsi qu'au maintien de bonnes relations avec les divers services et le personnel de la municipalité permettant d'optimiser l'efficacité opérationnelle de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître n'existe pas dans l'échelle salariale en vigueur pour la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le poste de soutien administratif avait été omis de l'échelle salariale;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil ajoute le poste « Contremaître » à l'échelle salariale en vigueur tel que défini ci-bas;

QUE ce Conseil ajoute le poste de « Soutien administratif » à l'échelle salariale en vigueur tel que défini ci-bas;

Modification échelle salariale et

Ajout d'un poste

Catégorie d'emploi Minimum Maximum

Directeur général	32,51\$	41,62\$
Directeur général adjoint	22,57\$	26,98\$
Soutien administratif	24,00\$	30,72\$
Inspecteur en bâtiment et environnement	19,10\$	22,83\$
Chef d'équipe voirie	19,02\$	22,73\$
Opérateur de niveleuse	16,02\$	19,15\$
Journalier voirie	13,00\$	15,54\$
Responsable de la bibliothèque	12,00\$	14,34\$
Journalier	13,00\$	15,54\$
Coordonnateur en loisirs et culture	14,55\$	17,39\$
Pompier	13,25\$	15,84\$
Directeur du service incendie	20,85\$	24,92\$
Animateur jeunesse et culturel	14,00\$	16,73\$
Contremaître	24,00\$	30,72\$

ADOPTÉE

2020-10-195

DEMANDE DE SUPPRESSION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété portant le numéro de matricule 3814-37-4572 est décédé au début septembre;



- CONSIDÉRANT QUE la propriété faisait l'objet d'arrérages importants depuis plus de 10 ans et qu'une entente de paiement existait entre la municipalité et le propriétaire et que cette entente était respectée depuis environ un an;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant désuète et nulle;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de suppression des intérêts et pénalités pour la propriété portant le numéro de matricule 3814 37 4572 de la firme d'avocats Infralex, représentant les intérêts d'une personne qui affirme être première créancière hypothécaire sur la propriété;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande est datée du 10 septembre 2020 et a été reçue par courriel;
- CONSIDÉRANT QU' un avis juridique a été obtenu de nos aviseurs légaux;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande aux aviseurs légaux de la municipalité de répondre, par lettre, à la firme Infralex Avocats ainsi qu'à leur client afin de les informer des obligations et de la décision de la municipalité;
- QUE ce Conseil autorise la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation relative à cette réponse à Infralex Avocats et leur client.

ADOPTÉE

NOTE : Avis du dépôt du rôle d'évaluation 2021 (3^e année)

2020-10-196

VENTE DU TERRAIN 3416 29 4558

- CONSIDÉRANT QUE la propriété portant le matricule no 3416 29 4558 a été adjugé à la municipalité par voie de vente pour défaut de paiements de taxes, faute d'intérêt pour cette propriété lors de la vente le 3 octobre 2019;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas d'intérêt à conserver ce terrain à des fins municipales;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire disposer de cette propriété en toute transparence et par vente publique;
- CONSIDÉRANT QU' une première offre de vente publique a été publié et que personne n'a soumis de prix ;
- CONSIDÉRANT QU' après un délais de 1 an prévu à la loi, la municipalité peut maintenant transférer le terrain en son nom en prévision de le vendre, et ce par un transfert notarié ;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE l'offre de vente publique a été relancé par l'avis public #2020-226 et que nous avons reçu une seule offre d'achat écrite au montant de 1 800\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre de monsieur Stéphane Marinier au montant de 1 800\$;

QUE ce Conseil autorise le directeur général et le maire à effectuer la transaction pour transférer, en faveur de la municipalité, le terrain acquis par la vente pour défaut de paiement des taxes en 2019;

QUE les frais notariés reliés à cette transaction sont aux frais de l'acheteur;

QUE le directeur général, M. Christian Michel et/ou le maire, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

ADOPTÉE

2020-10-197

RESSOURCE HUMAINE – POSTE DE CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil, lors de la séance du 1^{er} septembre 2020 (résolution #2020-09-168), avait autorisé la publication d'une offre d'emploi pour le poste de contremaître;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi s'est terminée le 21 septembre 2020 et que quatre (4) candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE ce poste de contremaître est un poste régulier à raison de 40 heures semaine;

CONSIDÉRANT le résultat positif de l'entrevue de monsieur Dominic Lacaille qui, selon le système de pointage, a obtenu le pointage le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Monsieur Dominic Lacaille au poste de contremaître, à raison de 40 heures par semaine;

QUE la période de probation soit de six (6) mois;

QUE le taux horaire soit selon la grille salariale en vigueur;

QUE ce Conseil autorise le Directeur général, Christian Michel, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette embauche.

ADOPTÉE



2020-10-198

MRCVG – DEMANDE D’APPUI MAISON DE LA CULTURE

- CONSIDÉRANT QUE le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l’amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet entre dans l’une des priorités d’interventions de la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE l’organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité d’aménagement et de développement lors de la rencontre tenue le 1^{er} septembre dans ce dossier;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil de la municipalité de Blue Sea appuie la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d’amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE

2020-10-199

CONSEILLER #2 – LETTRE DE DÉMISSION

- CONSIDÉRANT QUE le conseiller Pierre Normandin a déposé une lettre au Conseil en date du septembre dernier à l’effet qu’il remettait sa démission en tant que conseiller et ce, pour des raisons de santé;
- CONSIDÉRANT QUE cette démission prendra effet le 1^{er} novembre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE le conseiller Pierre Normandin a, à titre de conseiller et de bénévole, servi notre communauté depuis 2009;
- CONSIDÉRANT QUE le conseiller Pierre Normandin a aussi été un pilier important au sein du développement des projets du mont Morissette, le Presbytère, le service incendie ainsi que de l’embellissement de la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la démission du conseiller Pierre Normandin qui prendra effet le 1^{er} novembre 2020;
- QU’ une lettre de remerciements lui soit transmise;
- QU’ une plaque commémorative de son passage en tant que conseiller lui soit aussi remise soulignant sa contribution au sein du Conseil municipal de la municipalité de Blue Sea lors des 11 dernières années.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

NOTE : Il y a discussion à savoir si le bureau municipal demeure ouvert ou fermé. Compte tenu que nous sommes présentement dans la zone orange, il demeurera ouvert à la population avec les mêmes directives, soient une personne à la fois, le port du masque obligatoire, le lavage des mains.

2020-10-200

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation épidémiologique au Québec;

CONSIDÉRANT que notre région se situe en zone orange présentement;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter la propagation du virus et pour assurer la sécurité des citoyens, des élus et employés municipaux, il serait bénéfique que les séances du Conseil municipal soient tenues à huis clos et/ou en visioconférence si la situation s'envenime et que la région passe au rouge;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE les séances du Conseil municipal se tiennent à huis clos pour toute la période où notre région sera évaluée en zone orange;

QU' advenant que notre région passe en zone rouge, que les séances du Conseil municipal se tiennent en visioconférence;

QUE l'enregistrement des séances hors comité du Conseil municipal soit publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

NOTE : Pont H-Fortin - Travaux de réparation terminés.
Les travaux ont été réalisés par la firme FGK au coût de 32 900\$

2020-10-201

SOUSSION GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation du député, le Ministère des transports nous confirmait, le 2 juillet 2020, une aide financière de 25 000\$ pour des travaux d'amélioration dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Gatineau (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déposé une demande dans ce programme dans le but d'ajouter des glissières de sécurité au Lac Dénommé ainsi qu'au niveau du ruisseau Demontigny, tous deux sur le chemin du Lac-Long



- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait mandaté la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour procéder à une demande de soumission pour la fourniture et la mise en place de dispositif de sécurité sur deux (2) tronçons du chemin du Lac-Long (Ruisseau de Montigny et lac Dénommé);
- CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres par invitation fut lancé conjointement avec la municipalité de Low à trois (3) entreprises;
- CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Glissières Desbiens dont la soumission est jugée conforme suite à l'analyse par le Service de Génie Municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 29 758.02\$;
- CONSIDÉRANT QUE le Service de Génie Municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau recommande à la municipalité d'accepter la soumission;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la soumission de Glissières Desbiens au montant de 29 758.02\$ pour la fourniture et la mise en place de dispositifs de sécurité (GSR);
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.
- QU' une fois les travaux terminés, la reddition de compte avec factures à l'appui soit envoyée au ministère des transports pour remboursement du montant de 25 000\$ octroyé par le ministère des transports numéro de dossier 00029581-1-83045-2020-06-05-32;
- QUE la balance de la dépense soit puisée à même le fonds Carrière et sablière.

ADOPTÉE

NOTE : Lettre de remerciements de l'ABVLBS – Projet de toile de jute – Pose terminée.

2020-10-202

AJOUT D'UN TRAPPEUR À LA LISTE DES TRAPPEURS AUTORISÉS

- CONSIDÉRANT QUE pour agir en vertu du permis de gestion SEG de la Municipalité, les trappeurs doivent être mandatés par résolution du conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QUE les résolutions 2015-12-335 et 2016-04-095 mandataient plusieurs personnes à ces fins, dont M. André Bilodeau et que celui-ci est maintenant dans l'incapacité de poursuivre son offre de service;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer une personne à agir en tant que trappeur pour la municipalité afin de continuer le contrôle de la population de castors;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :



QUE ce Conseil mandate Monsieur François Harvey à agir à titre de trappeur pour assister à la déprédation du castor, et ce, hors de la saison comme lors des saisons de trappes;

QUE monsieur André Bilodeau soit remercié par écrit pour son dévouement ainsi que pour son expertise.

ADOPTÉE

NOTE : Arrivée du compostage dans la Vallée-de-la-Gatineau – Les bacs bruns ont été livrés porte-à-porte et le début de la collecte sera publicisé par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

NOTE : L'ABVLBS demandent une contribution financière supplémentaire de 7500\$ dans le cadre du projet de pose de toile de jute pour contrôler la propagation du Myriophylle à épi. L'ABVLBS considère que comme plus du 2/3 de la toile fut posée sur le côté Blue Sea, et que la municipalité a bénéficié le plus du projet, qu'il serait d'à propos que Blue Sea contribue un peu plus au projet – Le Conseil demande de reporter ce point à la prochaine séance du mois de novembre

NOTE : Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'octroi d'une aide financière de 45 964\$ dans le contexte de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités.

NOTE : Plusieurs enseignes de bienvenue et de signalisation doivent être changés ou rafraîchis. Un estimé de l'entrepreneur a été soumis et cette dépense sera étudiée lors du budget 2021.

NOTE : 100^{ième} anniversaire de la municipalité de Blue Sea et projet fleuris en guise de legs aux citoyens : La responsable de l'aménagement paysager suggère d'acheter 100 végétaux (arbres, arbustes etc...) afin de les offrir aux citoyens en guise de legs pour souligner les 100 ans de la municipalité. Considérant l'incertitude relative à la tenue des activités du 100^{ième} en raison de la pandémie, le conseil demande de reporter ce point jusqu'à ce que la situation revienne à la normale, et qu'il soit possible de tenir des festivals sans restriction.

NOTE : Compte rendu de la rencontre de l'Association du parc régional du mont Morissette quant au futur plan d'aménagement et d'entretien pour une période de dix ans. Ce sujet sera reporté à une séance ultérieure.

NOTE : PERO - Compte rendu de l'entretien des sentiers et ventilations des coûts à prévoir pour la saison 2021. Pour Blue Sea les coûts d'entretien (3 passages) s'élèvent à 7788\$ dont 50% sont assumés par le MAMH en fonction de l'entente intermunicipale préparé par le PERO et dont la municipalité de Ste-Thérèse est mandataire et à laquelle Blue Sea participe et fait partie. Donc le coût total pour la municipalité sera de 3894\$. Le Conseil précise que la participation de Blue Sea est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière du MAMH.

NOTE : Proposition de bancs rustiques pour le sentier #3 – Le Conseil refuse pour l'instant l'offre préparé par le PERO au montant de 690\$ pour deux bancs rustiques fabriqués avec les matériaux disponibles dans le sentier.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- NOTE : Loisir Sport Outaouais – Maintien des budgets en loisirs sont demandés
- NOTE : Monsieur Éric Lacaille a fait une demande de contribution financière auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Loisirs sport Outaouais afin de restaurer la glissade au mont Morissette. Une subvention de 5 000\$ a été accordé ce qui permettra d'aménager la glissade et de faire l'achat d'équipements.
- NOTE : L'association des amis du presbytère a fait la demande de contribution lors du dépôt de leur rapport. Ce sujet sera discuté lors de la plénière du 27 octobre prochain.
- NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2020
- NOTE : MRC – Conseil de juin en bref
- NOTE : MRC – Conseil d'août en bref

2020-10-203
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 20 octobre 2020 soit close à 20h46.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général / Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Christian Michel, directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel
Directeur général / Secrétaire-trésorier